



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'AIR LIQUIDE TUNISIE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément à l'article 25 des statuts, pour vous entretenir des résultats obtenus par votre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2018, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes et vous tenir informés de la situation de nos affaires.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Contexte économique

L'année 2018 a connu une franche dégradation de la plupart des indicateurs macroéconomiques de la Tunisie:

- Un taux de croissance de 2.5% en légère amélioration par rapport à 2017,
- L'indice de la production industrielle a enregistré une baisse de 0,5%, durant l'année 2018, principalement en raison d'une chute de la production dans les secteurs de l'industrie chimique, de la fabrication des produits minéraux non métalliques, du raffinage de pétrole et de l'extraction de produits énergétiques en raison de la baisse dans la production de phosphate brut,
- Le taux d'inflation s'est établi à 7,5%, pour toute l'année 2018, contre 6,4% en 2017,
- Le dinar a perdu 15 % de sa valeur face à l'euro et le taux directeur de la Banque centrale est passé de 5% à 7,75%.

Faits marquants

- Air Liquide Tunisie n'a enregistré aucun accident avec arrêt au cours de l'année 2018,
- Augmentation du résultat avant impôt de 28% par rapport à la même période de l'exercice 2017,
- La réussite de l'audit AFAQ de suivi 2 conformément aux exigences des versions 2015 de l'ISO 9001 et 14001,
- La réussite de l'audit FSSC 22000 dans sa version 4.1 et extension du périmètre de certification à l'achat, le stockage et la distribution du CO2 vrac alimentaire,
- La poursuite des programmes d'efficacité qui ont permis de compenser la hausse des coûts et notamment de l'énergie et des matières premières.

Ventes

Le Chiffre d'Affaires global réalisé par votre Société est de 32 117 KDT en hausse de 6% par rapport à celui de 2017.

Le résultat net de votre Société s'établit à 9 961 KDT contre 7 376 KDT pour l'exercice précédent, en hausse de 35%.

Messieurs les Commissaires aux Comptes vous feront l'analyse détaillée des différents postes des états financiers au 31 décembre 2018.

Répartition du Capital et des droits de vote

Les principaux actionnaires possédant directement dans ALT plus de 5% de participation et de droits de vote sont :

- Air Liquide International, 59.1%
- La Banque de Tunisie, 17.0%
- La Banque Nationale Agricole, 11.1%

Composition du Groupe et activités

AL Tunisie contrôle les 3 filiales suivantes :

- Air Liquide Tunisie Services (ALTS) est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution. Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750 000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie. Son activité est la commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical.
- Vitalaire est une société à responsabilité limitée au capital de 200 000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune. Elle a comme activité la vente et la location de matériel de santé à domicile. Le capital de la société est détenu à hauteur de 99.99% par la filiale Air Liquide Tunisie Services.
- Air Liquide SPECNA est une société à responsabilité limitée au capital de 150 000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune. La participation de la société Air Liquide Tunisie Services est de 1/3 du capital social de SPECNA. L'activité de la société est la production de gaz spéciaux.

Exposé sur la situation de la société

Le Chiffre d'Affaires global réalisé par votre Société est de 32 117 KDT en hausse de 6% par rapport à celui de 2017.

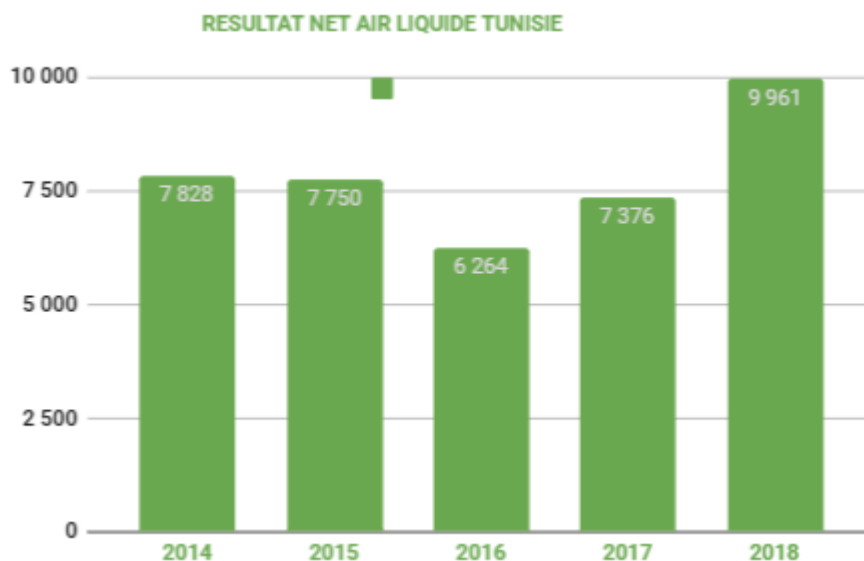
Le résultat net de votre Société s'établit à 9 961 KDT contre 7 376 KDT pour l'exercice précédent, en hausse de 35%.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Air Liquide Tunisie s'élève à 91 437 KDT, en hausse de 13.6% par rapport à 2017.

Le chiffre d'affaires consolidé s'analyse de la façon suivante :

- Industriel : (Hors export) 56 023 KDT en hausse de 13.2% :
 - Gaz : 47 766 KDT en hausse de 11.5%
 - Matériel de soudage : 8 257 KDT en hausse de 24.5%
- Santé : (Hors export) : 31 924 KDT en hausse de 14.1% :
 - Gaz : 16 531 KDT en hausse de 16.8%
 - Matériel médical 11 038 KDT en hausse de 16.6%
 - Domicile : 4 355 KDT au même niveau que 2017.
- Export : 3 490 KDT en hausse de 16.4%.

Evolution des résultats d’AIR LIQUIDE TUNISIE au cours des dernières années



Les ressources humaines du groupe en Tunisie

Au 31/12/2018 le groupe Air Liquide Tunisie compte 228 personnes dont 49 femmes, soit 21% de l’effectif.

Conforme à la démarche stratégique du groupe pour la mixité, le respect de l’égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a fait l’objet en Tunisie d’actions constantes visant à augmenter de manière significative la part des collaboratrices au sein de l’entreprise. En outre, Air Liquide Tunisie fête chaque année, depuis 11 ans, la Journée mondiale de la femme le 8 mars. Dans cet univers industriel et technique, la Journée de la Femme est l’occasion de reconnaître la valeur de nos collaboratrices.

La politique de rémunération et d’évolution des collaborateurs

La rémunération versée aux collaborateurs est déterminée en fonction du poste occupé, des conditions du marché local, de l’équité interne et de leur performance dans le respect des législations applicables. Elle se compose généralement d’un salaire de base auquel peuvent s’ajouter des éléments de rémunération complémentaires.

La part variable de la rémunération est attribuée à certaines catégories de collaborateurs afin de récompenser leur performance. Celle-ci dépend en principe de plusieurs paramètres tels que les résultats du Groupe, les résultats de l’entité et la performance individuelle, mesurée d’un point de vue à la fois quantitatif et qualitatif. Air Liquide Tunisie encourage ainsi la coopération de chacun et sa contribution aux résultats globaux.

- L’entretien individuel annuel

En 2018, 100% des salariés d’Air Liquide Tunisie ont bénéficié d’un entretien individuel d’évaluation de leur performance avec leur manager.

Cette démarche permet de contribuer au développement des compétences mais aussi d’encourager l’évolution professionnelle des collaborateurs.

- Les entretiens de carrière

La performance des collaborateurs est suivie et mesurée chaque année au cours des entretiens que tout collaborateur doit avoir avec sa hiérarchie, mais aussi au cours des entretiens de carrière qui doivent permettre à chacun d'échanger avec la Direction des Ressources Humaines locale sur une perspective de développement de carrière à plus long terme.

- La mobilité

Véritable moteur de la croissance du Groupe, Air Liquide encourage la mobilité géographique et professionnelle des collaborateurs dans l'ensemble des pays où il est présent. La mobilité correspond à la capacité et à la volonté d'un collaborateur de changer de métier ou de localisation géographique, dans son pays ou à l'étranger, pour répondre aux besoins de l'entreprise et pour réaliser son développement personnel.

La mobilité permet à l'entreprise de capitaliser sur le savoir-faire développé dans les différents métiers et de diffuser une culture d'entreprise commune. Elle permet également aux collaborateurs de bénéficier d'opportunités de carrière.

Développer les compétences de nos collaborateurs

- L'intégration des salariés

Dans le cadre de sa politique de recrutement, Air Liquide Tunisie accueille chaque année de nouveaux collaborateurs en provenance d'autres sociétés du Groupe ou de l'extérieur. Ces nouveaux embauchés bénéficient d'un programme d'intégration qui repose sur un parcours personnalisé, une journée d'intégration au sein d'un site d'exploitation, des points de situation réguliers et un accès à un espace personnalisé ressources humaines. L'intégration est réalisée non seulement au niveau local mais aussi au niveau du groupe grâce aux formations offertes en e-learning (LMS : Learning Management System) et aux formations organisées par Air Liquide Université.

- La formation

Air Liquide Tunisie porte une attention particulière à l'évolution des compétences et à la formation de ses collaborateurs. La formation fait partie intégrante du développement de l'entreprise. Cette démarche répond à l'exigence de performance de l'entreprise, ce qui permet d'améliorer la satisfaction de ses clients. Elle participe également à la préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs. Air Liquide Tunisie fait notamment bénéficier ses collaborateurs des formations organisées au sein du groupe par Air Liquide Université.

Les actions de formation réalisées en 2018 ont concerné 161 personnes (soit 70% de l'effectif) totalisant 16 heures de formation par personne et par an.

Evolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir

La croissance du chiffre d'affaires constatée en 2018, devrait se maintenir sur une tendance haussière en 2019 et par conséquent une hausse de son résultat d'exploitation sera escomptée.

Air Liquide continuera à axer ses actions sur la recherche d'efficacités, la réduction de son besoin en fond de roulement, la maîtrise des frais généraux, l'amélioration de ses outils de logistique afin de mieux servir ses clients.

Air Liquide Tunisie continuera à déployer en 2019 les actions découlant du projet de satisfaction client, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'entreprise du groupe mettant le client au centre de sa stratégie.

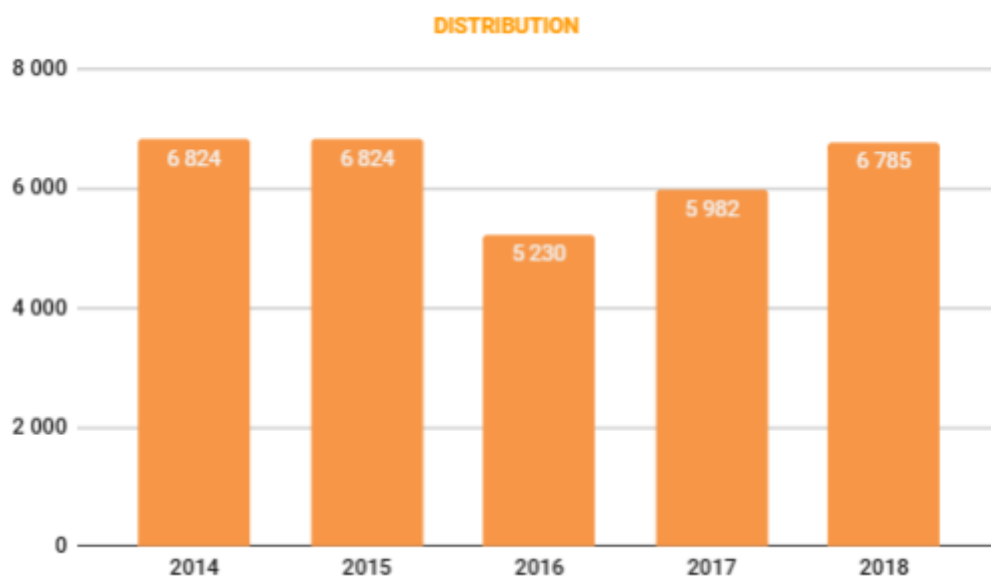
Activités de la société en matière de recherche et de développement

Air Liquide Tunisie bénéficie du savoir faire et du support du groupe en matière de recherche et de développement et a accès à toutes les innovations et nouvelles applications.

Tableau d'évolution des capitaux propres :

Données en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Fonds Social	Subventions d'investissement	Compte Spécial D'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2017 avant affectation	36 476 100	3 533 623	124 551	31 486	644 869			7 376 398	48 187 026
Réserves légales		113 988						<113 988>	-
Autres réserves			<124 551>					124 551	-
Résultats reportés							104 030	<104 030>	-
Fonds Social				85 000				<85 000>	-
Compte Spécial d'Investissement						1 215 850		<1 215 850>	-
Dividendes distribués								<5 982 080>	<5 982 080>
									-
Solde au 31/12/2017 après affectation	36 476 100	3 647 610	<0>	116 486	644 869	1 215 850	104 030	<0>	42 204 945
Résultat de l'exercice 2018								9 960 515	9 960 515
Autres Variations 2018	1 215 850			<88 800>	<234 313>	<1 215 850>			<323 113>
Solde au 31/12/2018 avant affectation	37 691 950	3 647 610	<0>	27 687	410 555	-	104 030	9 960 515	51 842 347

Evolution de la distribution des dividendes (y compris le dividende proposé au titre de l'année 2018)



Les conditions d'accès à l'Assemblée Générale

Tout actionnaire désirant prendre part aux Assemblées peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte-dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Contrôle Interne et gouvernance

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein d'Air Liquide Tunisie, comme l'ensemble des

moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risque. Ce système s'articule autour de certains principes permettant d'assurer une maîtrise des risques et de garantir la sécurité et l'efficacité de nos opérations.

Le conseil d'administration a la compétence générale pour la gestion de la société, C'est lui qui définit les objectifs et prend les décisions stratégiques en matière économique, financière et technologique. Il peut décider la conclusion de tous les actes qui ne lui sont pas spécialement interdits.

Toutefois, le conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration a un certain nombre de pouvoirs spécifiques, tels que:

- La convocation des assemblées générales;
- La cooptation d'administrateurs;
- La nomination, la révocation et la fixation des rémunérations du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint;
- L'établissement des états financiers et du rapport de gestion;
- L'autorisation des conventions réglementées

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires pour une durée de deux ans.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou la survenance d'une incapacité juridique, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, le remplacer pour la période restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination est soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Comité permanent d'audit Interne

Dans le cadre de la loi relative au renforcement de la sécurité financière (loi 2005-96 du 18 octobre 2005), le Conseil d'Administration a créé en 2006 un Comité permanent d'Audit. Le Comité d'Audit est composé de trois membres désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins une fois par an pour examiner la situation du contrôle interne de la société (développement du contrôle interne, planification, réalisation et suivi des audits). Les Commissaires aux Comptes sont invités à participer à ces réunions et à communiquer leurs remarques.

Le comité permanent d'audit est chargé de:

Veiller au respect par la Société de la mise en place d'un système performant de contrôle interne de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacité, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Assurer le suivi des travaux de contrôle au sein de la société.

Proposer la nomination du ou des commissaires aux comptes.

Agréer la désignation des auditeurs internes.

Les prises de participation ou les aliénations:

En 2018, Air Liquide Tunisie n'a effectué aucune opération de rachat d'action et aucune prise de participation.

Evolution des cours de bourse depuis la dernière Assemblée Générale



Rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats:

Selon les statuts de la société (article 34) concernant l'affectation des résultats, « le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre des réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux fixés,
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale,
- Les sommes reportées à nouveau.

Le reliquat est réparti entre les actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social ».

Les résultats de votre Société permettent au Conseil de proposer pour chacune des actions existantes au 31 décembre 2018, soit un nombre de 1 507 678actions, un dividende brut de 4,500 DT.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice soit 9 960 515 DT de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 960 515,000
Résultats reportés	104 030,427
Total à répartir	10 064 545,427
Répartition	
Réserves légales	121 585,000
Sous-total 1	9 942 960,427
Autres Réserves antérieures à 2015	
Sous-total 2	9 942 960,427
Réserve pour réinvestissement	-2 355 725,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-432 684,427
Dividendes	-6 784 551,000
Solde	0,000

Bénéfice de l'exercice 9 960 515,000 DT
--

Dividendes 6 784 551,000 DT
--

Monsieur Matthieu Bohl a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son mandat d'Administrateur. Le Conseil a accepté sa démission et a remercié Monsieur Matthieu Bohl pour l'intérêt particulier qu'il a porté à Air Liquide Tunisie et pour sa forte contribution au développement de la société.

En application de l'article 16 des statuts de la société, le Conseil d'Administration soumet une résolution pour approuver la cooptation de Monsieur Gino Morandini en tant qu'Administrateur de la société pour la durée restante du mandat de son prédécesseur.

Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Férid Benmansour, Gino Morandini et de la Banque Nationale Agricole viennent à échéance lors de cette Assemblée Générale Ordinaire. Ces Administrateurs étant rééligibles, et acceptant le renouvellement de leurs mandats, nous vous proposons une résolution en vue de leur réélection.

Le Conseil propose de renouveler les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, Férid Benmansour, Gino Morandini et de la Banque Nationale Agricole pour une durée de 2 ans.

Par ailleurs, nous vous demandons de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, incluant ceux revenant aux membres du comité permanent d'audit. Ce montant sera mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Le Conseil soumet enfin à l'Assemblée Générale une résolution relative aux opérations et conventions entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

(PROJET) RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des états financiers sociaux de l'exercice 2018).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 9 960 515,000 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2018).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés.

TROISIEME RESOLUTION

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales).

L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par les articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat et fixation du dividende).

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	9 960 515,000
Résultats reportés	104 030,427
Total à répartir	10 064 545,427
Répartition	
Réserves légales	121 585,000
Sous-total 1	9 942 960,427
Autres Réserves antérieures à 2015	
Sous-total 2	9 942 960,427
Réserve pour réinvestissement	-2 355 725,000
Fonds Social	-370 000,000
Report à nouveau	-432 684,427
Dividendes	-6 784 551,000
Solde	0,000

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4.500 DT pour chacune des 1 507 678 actions composant le capital social.

Le paiement sera effectué à partir du 14 juin 2019 .

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation de la cooptation d'Administrateurs)

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, ratifie la cooptation de Monsieur Gino Morandini en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Matthieu Bohl pour le restant de son mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'Exercice clos au 31 décembre 2018.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement de mandats d'Administrateurs).

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, FéridBenmansour, Gino Morandini et de la Banque Nationale Agricole.

Les mandats de Messieurs Mohamed Habib Ben Saad, FéridBenmansour, Gino Morandini et de la Banque Nationale Agricole prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Reconduction du montant des jetons de présence)

L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à 50 000 Dinars par an, dont 10 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

HUITIEME RESOLUTION

(Pouvoir).

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée.

PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE D'AIR LIQUIDE TUNISIE

Mesdames et Messieurs Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, conformément à la loi et aux statuts de notre société, à l'effet de soumettre à votre délibération un projet d'augmentation du capital de votre Société.

Dans le cadre d'une optimisation fiscale, votre société a réalisé, au cours de 2018, des investissements exonérés à hauteur de 2 355 725,000 DT.

A cet effet, et pour nous permettre de nous conformer à la réglementation en vigueur, nous vous proposons de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 2 355 725,000.DT au moyen de l'incorporation au capital de 2 355 725,000DT provenant des « réserves pour réinvestissements exonérés » après affectation des résultats de 2018.

Cette augmentation de capital serait réalisée par la création corrélative de 94 229 actions de 25 DT chacune, attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour seize (16) actions anciennes avec jouissance au 1er janvier 2019.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter quatorze (14) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

En conséquence, nous vous demandons de donner au Président de votre Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour remplir toutes formalités et prendre toutes mesures en vue de la réalisation matérielle et comptable de l'opération d'augmentation de capital, et, d'autre part, d'apporter aux statuts les modifications découlant de cette augmentation de capital.

(PROJET) RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

(Augmentation de capital par incorporation de réserves)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 37 691 950 DT à 40 047 675,000 DT par incorporation de 2 355 725,000DT des réserves exonérées après approbation des comptes au 31 décembre 2018.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 94 229 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour seize (16) actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2019.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter quatorze (14) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation de cette augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 6 bis des statuts)

L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte

Le Capital Social est fixé à 37 691 950 DT
divisé en 1 507 678 actions de 25 dinars
dinars chacune

Nouveau texte

Le Capital Social est fixé à 40 047 675 DT
divisé en 1 601 907 actions de 25 chacune

TROISIEME RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.